



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville, à Farnham, le 7 avril 2014, à 19 h, conformément aux dispositions du décret, et à laquelle étaient présents M^{me} et MM. les conseillers André Claveau, Pauline Mercier, Jean Lalande, Vincent Roy, Roger Noiseux et Rico Laguë, sous la présidence du maire, M. Josef Hüsler, formant quorum. Était également présent M. François Giasson, directeur général et greffier adjoint.

Première période de questions

Les quatorze personnes présentes posent des questions sur le sujet suivant :

- Bibliothèque.

2014-100

Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit adopté en retirant les points suivants :

15. Vente du lot 4 354 279 du cadastre du Québec (Rue Principale Ouest);
17. Réclamation de la compagnie Les Productions Kazou.

et en ajoutant les points suivants :

58. Achat de publicité;
59. Conseiller responsable de la Bibliothèque Louise-Hall;
60. Fin de la période de probation de M. Steve Charbonneau.

Procès-verbaux

2014-101

Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 3 mars 2014

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 3 mars 2014 a été remise à chacun des membres du conseil au moins la veille de la séance;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la greffière soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 3 mars 2014.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.



Réglementation

- 2014-102** ***Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux de nettoyage du cours d'eau Guérin - Avis de motion***
- Monsieur le conseiller Rico Laguë donne avis que lui-même ou un autre conseiller, à une séance subséquente de ce conseil, proposera l'adoption d'un *Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux de nettoyage du cours d'eau Guérin*.
- Les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture. De plus, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la présente séance.
- 2014-103** ***Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux de nettoyage du cours d'eau Plamondon - Avis de motion***
- Monsieur le conseiller Vincent Roy donne avis que lui-même ou un autre conseiller, à une séance subséquente de ce conseil, proposera l'adoption d'un *Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux de nettoyage du cours d'eau Plamondon*.
- Les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture. De plus, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la présente séance.
- 2014-104** ***Règlement sur le Programme Rénovation-Québec de subventions à la rénovation des secteurs centraux de la Ville de Farnham, phase X (2014-2015) - Avis de motion***
- Monsieur le conseiller Roger Noiseux donne avis que lui-même ou un autre conseiller, à une séance subséquente de ce conseil, proposera l'adoption d'un *Règlement sur le Programme Rénovation-Québec de subventions à la rénovation des secteurs centraux de la Ville de Farnham, phase X (2014-2015)*.
- Les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture. De plus, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la présente séance.
- 2014-105** ***Adoption du Règlement adoptant le plan d'urbanisme de la Ville de Farnham***
- CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;
- CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;
- CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 3 mars 2014;
- CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 31 mars 2014;



Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement adoptant le plan d'urbanisme de la Ville de Farnham* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2014-106 Adoption du *Règlement sur les permis et certificats*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 3 mars 2014;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 31 mars 2014;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement sur les permis et certificats* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2014-107 Adoption du *Règlement de zonage*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 3 mars 2014;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 31 mars 2014;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement de zonage* soit adopté suivant sa forme et teneur.

QUE ce règlement devra être approuvé par les personnes habiles à voter.

2014-108 Adoption du *Règlement de lotissement*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 3 mars 2014;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 31 mars 2014;



Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le projet de *Règlement de lotissement* soit adopté suivant sa forme et teneur.

QUE ce règlement devra être approuvé par les personnes habiles à voter.

2014-109 Adoption *Règlement de construction*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 3 mars 2014;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 31 mars 2014;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que le projet de *Règlement de construction* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2014-110 Adoption du *Règlement amendant le Règlement 171 concernant le zonage (Zone C2-06)*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 3 février 2014;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du 3 février 2014;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation a été tenue le 24 février 2014;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement amendant le Règlement 171 concernant le zonage (Zone C2-06)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Administration générale, greffe et affaires juridiques

2014-111 Entente avec la Croix-Rouge canadienne

Document : Projet d'entente avec la Croix-Rouge canadienne daté du 6 mars 2014.

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge canadienne a apporté des modifications mineures à l'entente signée en 2011;



Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham approuve le projet d'entente à intervenir avec la Croix-Rouge canadienne relatif aux services aux sinistrés, tel que soumis.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-230-00-639.

2014-112

Appui à la Fédération québécoise des Municipalités - Demande de signature d'une entente de partenariat fiscal

Document : Courriel de la Fédération québécoise des Municipalités daté du 20 mars 2014.

CONSIDÉRANT que l'entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013 entre le gouvernement du Québec et les Municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013;

CONSIDÉRANT que cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT qu'en 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l'entente ainsi que les modalités de répartition entre les Municipalités;

CONSIDÉRANT qu'en juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards;

CONSIDÉRANT que, pour les membres de la Fédération québécoise des Municipalités, cette dernière proposition se traduisait par des gains estimés à 317,4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale;

CONSIDÉRANT que, de plus, les Municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ), modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité de celles-ci, et ce, sans contreparties adéquates;

CONSIDÉRANT le fait que le rejet, par les autres intervenants municipaux, de cette proposition fut une erreur;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des Municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la Fédération;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement de demander au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013.



2014-113

Servitudes de non-accès - Ministère des Transports du Québec

Document : Dossier du directeur des Services techniques et du développement daté du 17 mars 2014.

CONSIDÉRANT que l'angle de la branche du carrefour giratoire se raccordant au boulevard Industriel a été changé par rapport au tracé initial;

CONSIDÉRANT que les servitudes de non-accès ont été créées sur la base du tracé initial de la branche du carrefour giratoire se raccordant au boulevard Industriel;

CONSIDÉRANT que les servitudes de non-accès doivent concorder avec les travaux qui ont été réalisés;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU que la Ville de Farnham renonce aux servitudes de non-accès identifiées par les points 74A, 75 et 76 d'une part et 77, 78, 79, 80, 81, 82 et 205 d'autre part, le tout tel que montré au plan AA-8608-154-00-0824 (minute 31355) préparé par M. François Tremblay, arpenteur-géomètre, en date du 14 février 2014;

QUE la Ville de Farnham consent à la création des servitudes de non-accès identifiées par les points 74A, 200 et 201 d'une part et 202, 203, 204 et 205 d'autre part, le tout tel que montré au plan AA-8608-154-00-0824 (minute 31355) préparé par M. François Tremblay, arpenteur-géomètre, en date du 14 février 2014.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham les documents permettant de donner effet à cette décision.

2014-114

Acquisition du Fonds Berthiaume

CONSIDÉRANT que la Société d'histoire du Haut-Richelieu est propriétaire du Fonds Berthiaume;

CONSIDÉRANT la valeur patrimoniale de ce Fonds pour la Ville de Farnham;

CONSIDÉRANT les discussions tenues avec la Société d'histoire du Haut-Richelieu pour l'acquisition de ce Fonds;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham procède à l'acquisition du Fonds Berthiaume auprès de la Société d'histoire du Haut-Richelieu pour la somme de 20 000 \$.

QUE le projet d'entente relatif à cette acquisition soit accepté tel que déposé.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-100-00-726.

QU'une somme de 10 000 \$ soit puisée à même le surplus 2013.



Finances municipales

2014-115 Budget 2014 de la Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi

Document : Budget de la Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi daté du 3 octobre 2013.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le budget 2014 de la Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi soit approuvé.

2014-116 Adhésion au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec et d'acceptation du partage de la somme allouée dans le cadre du Programme

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison de la construction de la ligne Saint-Césaire-Bedford sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 404 667,86 \$ et que les organismes admissibles de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi se sont entendus pour la partager comme suit :

Ville de Farnham	184 636,36 \$
Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge	174 378,68 \$
Municipalité de Stanbridge-East	24 618,18 \$
Municipalité du Canton de Bedford	21 034,64 \$

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a été informée par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue le 24 février 2014, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire adhérer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser des initiatives qui répondent à l'un des domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham adhère au Programme de mise en valeur intégrée, autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec et demande à Hydro-Québec de lui verser sa quote-part de la somme allouée.



2014-117 Programme d'accompagnement en loisir pour personnes handicapées 2014-2015

Document : Dossier de la coordonnatrice aux fêtes et événements et directrice adjointe par intérim du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 25 mars 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise M^{me} Roxanne Roy Landry, coordonnatrice aux fêtes et événements et directrice adjointe par intérim du Service des loisirs, culture et tourisme à déposer une demande en vertu du Programme d'accompagnement en loisir pour personnes handicapées 2014-2015.

2014-118 Ministère de la Culture et des Communications - Demande de subvention

Document : Dossier de la coordonnatrice aux fêtes et événements et directrice adjointe par intérim du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 25 mars 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise M^{me} Roxanne Roy Landry, coordonnatrice aux fêtes et événements et directrice adjointe par intérim du Service des loisirs, culture et tourisme à déposer une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications pour l'acquisition de documents pour la Bibliothèque Louise-Hall.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham toute entente permettant de donner effet à cette décision.

2014-119 Comptes à payer

Documents : Listes de chèques datées du 3 avril 2014.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 714 019,64 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 338 120,09 \$.

2014-120 Moi je m'implique - Contribution financière

Document : Document d'information, non daté.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham octroie une subvention de 1 000 \$ au projet Moi je m'implique.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.



2014-121 Fondation de l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins - Contribution financière

Document : Lettre de M^{me} Lola Landes datée du 10 mars 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham octroie une subvention de 500 \$ à la Fondation de l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins dans le cadre de leur spectacle de levée de fonds du 10 mai 2014.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2014-122 Table de développement des communautés de la région de Farnham - Contribution financière

Document : Lettre de M^{mes} Nancy Beauseigle et Suzanne Millette datée du 12 mars 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham octroie une subvention de 250 \$ à la Table de développement des communautés de la région de Farnham pour la tenue de leur journée Aînés du 3 juillet 2014.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2014-123 Fondation Les Foyers Farnham - Contribution financière

Document : Lettre de la Fondation Les Foyers Farnham datée du 7 mars 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laquë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte de défrayer les frais de la location d'un chapiteau dans le cadre du souper spaghetti de la Fondation Les Foyers Farnham le 12 juin 2014, au coût maximal de 1 700 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2014-124 Association des personnes handicapées physiques de Cowansville et région - Contribution financière

Document : Lettre de l'Association des personnes handicapées physiques de Cowansville et région datée du 26 février 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham octroie une subvention de 300 \$ à l'Association des personnes handicapées physiques de Cowansville et région pour leur levée de fonds du 7 juin 2014.

QUE la Ville de Farnham autorise, dans la mesure des disponibilités, le prêt de tables, chaises et poubelles pour cette journée.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.



2014-125 Coopérative de soutien à domicile du Pays des Vergers - Contribution financière

Document : Lettre de la Coopérative de soutien à domicile du Pays des Vergers non datée.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accorde une subvention de 3 400 \$ à la Coopérative de soutien à domicile du Pays des Vergers pour l'année 2014.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2014-126 Centre de santé et de services sociaux La Pommeraie - Contribution financière

Document : Dossier de la coordonnatrice aux fêtes et événements et directrice adjointe par intérim du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 10 Mars 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte de réduire de 50 % les coûts d'inscription au camp de jour 2014 et aux sorties du camp de jour 2014, pour un maximum de vingt jeunes qui seront recommandés et suivis par le CLSC La Pommeraie.

QUE le CLSC La Pommeraie s'engage à fournir la formation et le support psychosocial aux animateurs du camp de jour.

2014-127 Blues de Farnham

CONSIDÉRANT la transformation du Blues de Farnham en spectacle grand public;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la résolution 2013-416 octroyant une subvention à un organisme à but non lucratif à être créé pour la gestion du Blues de Farnham soit abrogée à toutes fins que de droit.

2014-128 Fonds de la Bibliothèque de Farnham inc.

Document : Dossier de la trésorière daté du 24 février 2014.

CONSIDÉRANT l'abolition de l'organisme à but non lucratif la Bibliothèque de Farnham inc.;

CONSIDÉRANT qu'il restait des sommes dans le compte bancaire de cet organisme lors de l'abolition;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le solde bancaire d'environ 16 832,16 \$ de l'organisme Bibliothèque de Farnham inc. soit versé au fonds général de la Ville de Farnham.

QUE cette somme soit toutefois transférée au surplus réservé à des fins de financement de projets touchant la Bibliothèque municipale Louise-Hall.



2014-129 Parc du Boisé-de-Rainville - Installation de luminaires

Document : Dossier de la trésorière daté du 4 mars 2014.

CONSIDÉRANT que des travaux d'éclairage ont été effectués au parc du Boisé-de-Rainville;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que les travaux d'installation de luminaires au parc du Boisé-de-Rainville, au coût de 13 927,03 \$ soient financés à même le surplus 2013.

2014-130 Utilisation du fonds de parcs

Document : Dossier de la trésorière daté du 25 mars 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal décrète que le financement des dépenses suivantes le sera par le fonds de parcs :

Projet	Montant budgété
Aménagement du parc Lyse-Lafrance-Charlebois	45 000 \$

2014-131 Utilisation du fonds de roulement

Document : Dossiers du directeur du Service de traitement des eaux daté du 24 mars 2014.

CONSIDÉRANT les projets à réaliser en 2014;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal décrète que le financement des dépenses suivantes le sera par le fonds de roulement et remboursées sur une période de cinq ans :

Projet	Montant budgété
Réfection plomberie de la mécanique du bâtiment (Usine de filtration)	32 000 \$

Ressources humaines

2014-132 Réseau des élués municipales de la Montérégie Est - Colloque

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham ratifie l'inscription de M^{me} Pauline Mercier au Colloque du Réseau des élués municipales de la Montérégie Est, les 10 et 11 avril 2014 à Mont-Saint-Hilaire.



QUE les frais de déplacement et de subsistances soient remboursés selon la politique de la Ville, sur présentation des pièces justificatives.

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02-110-00-310.

2014-133

Assurances collectives

Document : Courriel de l'Union des Municipalités du Québec daté du 27 février 2014.

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* l'Union des Municipalités du Québec a lancé le 16 décembre 2013 un appel d'offres public pour obtenir des services d'assurances collectives pour les employés des Municipalités membres du regroupement Estrie-Montérégie;

CONSIDÉRANT qu'au jour où la présente résolution est soumise aux membres du conseil municipal, les soumissions reçues d'assureurs ont fait l'objet d'une analyse par le consultant Groupe Mallette, laquelle fut ensuite présentée au comité de gestion formé de représentants du regroupement;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de l'Union des Municipalités du Québec a, conformément à la loi, suivi la recommandation du consultant et du comité de gestion;

CONSIDÉRANT que lors de sa réunion du 20 février 2014, le conseil d'administration de l'Union des Municipalités du Québec a octroyé le contrat regroupé à La Capitale Assurances et gestion du patrimoine, conformément au cahier des charges et à la soumission déposée, pour des services d'assurances collectives pour les employés des Municipalités et organismes municipaux du regroupement, dont la Ville de Farnham;

CONSIDÉRANT que le consultant de l'Union des Municipalités du Québec communiquera avec la personne représentant chaque Municipalité du regroupement dans les prochains jours afin de l'informer de la valeur du contrat octroyé pour la Ville de Farnham et des taux personnalisés, ou de la manière d'accéder à ces informations;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi, la Ville de Farnham est réputée s'être jointe au regroupement et au contrat;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham confirme son adhésion au regroupement de l'Union des Municipalités du Québec pour requérir des services d'assurances collectives pour ses employés et au contrat qui a été octroyé à La Capitale Assurances et gestion du patrimoine, à la suite d'un appel d'offres public.

QUE le contrat octroyé sera d'une durée maximale de cinq ans, à compter du 1^{er} juin 2014.

QUE la Ville de Farnham s'engage à fournir à l'Union des Municipalités du Québec ou au consultant Mallette actuaire, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'exécution du contrat.

QUE la Ville de Farnham s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat, tant envers le fournisseur qu'envers l'Union des Municipalités du Québec, comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat a été adjudgé par l'Union des Municipalités du Québec.



2014-134 Embauche d'une commis à la Bibliothèque Louise-Hall

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 20 mars 2014.

CONSIDÉRANT la création d'un nouveau poste de commis à la Bibliothèque Louise-Hall;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham ratifie l'embauche M^{me} Mireille Belleau à titre de commis à la Bibliothèque Louise-Hall, à compter du 20 mars 2014.

QUE les conditions d'embauche de M^{me} Belleau soient celles de la convention collective actuellement en vigueur.

2014-135 Fin de la période de probation de M^{me} Mélanie Gagnon

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 20 février 2014.

CONSIDÉRANT que M^{me} Mélanie Gagnon a été embauchée à titre de commis à la perception et à la réception le 28 octobre 2013;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la convention collective indiquent que M^{me} Gagnon était soumise à une période de probation de trois mois;

CONSIDÉRANT que M^{me} Gagnon a terminé avec succès cette période de probation;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham confirme l'embauche de M^{me} Mélanie Gagnon à titre de commis à la perception et à la réception rétroactivement au 28 octobre 2013.

2014-136 Embauche d'un employé temporaire au Service des travaux publics (Département B)

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 25 mars 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham embauche M. Mark Fontaine à titre d'employé temporaire au Service des travaux publics (Département B) à compter du 1^{er} avril 2014 pour une période maximale de cent quatre-vingt jours consécutifs, au salaire prévu à la convention collective en vigueur.

2014-137 Embauche d'un employé temporaire au Service des travaux publics (Département C)

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 3 avril 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande



ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham embauche M. Sylvain Lapointe à titre d'employé temporaire au Service des travaux publics (Département C) à compter du 14 avril 2014 pour une période maximale de cent quatre-vingt jours au salaire prévu à la convention collective en vigueur.

2014-138 Fermeture de la Bibliothèque Louise-Hall

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 25 février 2014.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Bibliothèque Louise-Hall soit fermée du 20 juillet 2014 au 2 août 2014.

Travaux publics

2014-139 Achat d'enrobé bitumineux pour la période estivale 2014

Document : Procès-verbal d'ouverture des soumissions et conformité administrative datés du 31 mars 2014 et analyse de conformité technique datée du 3 avril 2014.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, trois soumissions ont été déposées comme suit :

Compagnie	Prix (excluant les taxes, incluant le transport)
Carrière l'Ange-Gardien, division Bau-Val inc.	38 904,80 \$
Construction DJL inc.	41 022,16 \$
Pavages Maska inc.	43 621,92 \$

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la soumission de la compagnie Carrière l'Ange-Gardien, division Bau-Val inc., aux montants inscrits à la soumission, pour la fourniture d'enrobé bitumineux pour la période estivale 2014 soit acceptée.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-10-625.

2014-140 Achat de pierre

Document : Procès-verbal d'ouverture des soumissions et conformité administrative datés du 31 mars 2014 et analyse de conformité technique datée du 3 avril 2014.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, quatre soumissions ont été déposées comme suit :



Compagnie	Prix (excluant les taxes, incluant le transport)
Carrière l'Ange-Gardien, division Bau-Val inc.	57 930,90 \$
Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	65 373,50 \$
Sintra inc.	71 440 \$
Construction DJL inc.	79 878,63 \$

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la soumission de la compagnie Carrière l'Ange-Gardien, division Bau-Val inc., aux montants inscrits à la soumission, pour l'achat de pierre soit acceptée.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-320-10-621, 02-415-00-621 et 02-413-00-621.

Services techniques et développement

2014-141

Programme Rénovation-Québec - Propriété sise aux 434-436, rue de l'Hôtel-de-Ville

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 février 2014.

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 434-436, rue de l'Hôtel-de-Ville est admissible à une subvention dans le cadre du Programme Rénovation-Québec;

CONSIDÉRANT que certaines conditions d'émission du permis de construction (résolution 2012-162) n'ont pas été respectées;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la subvention du Programme Rénovation-Québec pourra être versée à M. Daniel Fortin lorsque les travaux correctifs suivants auront été réalisés :

- Que les auvents projetés lors de la présentation du projet au mois de mars 2012 (sur les façades avant et latérale) soit installés;
- Que le modèle des auvents projetés soit soumis pour approbation au Comité consultatif d'urbanisme ;
- Que le modèle de colonnes de la façade avant proposé par le requérant soit accepté.

QUE la résolution 2013-489 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2014-142

Demande de certificat d'autorisation - Affichage - Propriété sise au 541, rue Saint-Paul

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 février 2014.



CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham refuse l'émission d'un certificat d'autorisation d'affichage pour le bâtiment sis au 541, rue Saint-Paul en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

QUE le requérant devra présenter un nouveau projet respectant minimalement les exigences suivantes :

- Être fabriquée à partir de bois ou d'un matériau donnant la même apparence que le bois et qui s'harmonisera avec le revêtement du bâtiment sur lequel elle sera apposée;
- La qualité graphique et les couleurs proposées devront faire en sorte que l'affiche s'intègre bien au bâtiment;
- Un éclairage devra être proposé pour la nouvelle affiche.

2014-143

Demande de certificat d'autorisation - Affichage - Propriété sise aux 340-344, rue Principale Est

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 février 2014.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'émission d'un certificat d'autorisation visant l'aménagement d'affichage sur l'immeuble sis aux 340-344, rue Principale Est en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- Qu'un consentement écrit du propriétaire soit déposé, autorisant ledit projet tel que proposé;
- Qu'un projet d'uniformisation des enseignes pour chacun des usages du bâtiment soit déposé par le propriétaire.

2014-144

Demande de certificat d'autorisation - Affichage - Propriété sise au 466, rue de l'Hôtel-de-Ville

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 février 2014.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'émission d'un certificat d'autorisation visant l'aménagement d'affichage sur l'immeuble sis au 466, rue de l'Hôtel-de-Ville en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, à la condition que si la raison sociale « Place Galia inc. » n'existe plus, des démarches devront être entreprises afin de faire retirer cette enseigne.



2014-145

Programme Rénovation-Québec - Propriété sise aux 582-584, rue Principale Est

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 février 2014.

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 582-584, rue Principale Est est admissible à une subvention dans le cadre du Programme Rénovation-Québec;

CONSIDÉRANT les conditions d'émission du permis de construction (résolution 2013-486);

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'émission d'un permis visant la rénovation du bâtiment sis aux 582-584, rue Principale Est en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- Que la totalité du revêtement extérieur (sur l'ensemble des façades) soit remplacé par un revêtement de vinyle de même couleur que le revêtement de « *maibec* » initialement proposé;
- Que l'ensemble des arrêtes (coins) et le pourtour des ouvertures soient ceint de cadrage fait de vinyle blanc;
- Que l'ensemble des fenêtres du bâtiment principal (à l'exception de celles de la véranda) soient remplacées par des fenêtres à guillottes en PVC blanc intégrant un carrelage dans la partie supérieure;
- Que les quatre portes extérieures soient remplacées par des portes en acier blanc ornées de caissons décoratifs dans la partie inférieure et munies de fenêtres à guillotine dans la partie supérieure;
- Que les garde-corps et les colonnes en aluminium blanc soient conservés;
- Que le revêtement de toiture des galeries soit remplacé par du bardeau d'asphalte de couleur noire;
- Qu'une corniche décorative de couleur blanche, agrémentée de corbeaux soit intégrée au haut des façades du bâtiment et que celle-ci s'harmonise avec le style architectural du bâtiment.

QUE la résolution 2013-486 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2014-146

Programme Rénovation-Québec - Propriété sise aux 571-573, rue Meigs

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 février 2014.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'émission d'un permis visant la rénovation du bâtiment sis aux 571-573, rue Meigs en zone



de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- Le revêtement extérieur du bâtiment devra être de déclin d'acier plutôt qu'en vinyle;
- Un pignon similaire à celui de la toiture principale devra être construit au-dessus des galeries de la façade avant (selon l'esquisse du Comité consultatif d'urbanisme);
- Des clés de voûte devront être incorporées au cadrage des ouvertures des façades avant et arrière;
- Les volets proposés pour la façade avant devront être intégrés;
- Du carrelage devra être intégré minimalement dans la partie supérieure des fenêtres à guillemettes des façades avant et arrière;
- Du carrelage devra être intégré dans les portes-patio ainsi que dans les fenêtres des portes d'entrées.
- La clôture, si elle est construite en bois traité, soit teinte.

QUE la résolution 2013-248 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2014-147

Appui à la Commission de protection du territoire agricole du Québec - Lot 4 448 022 du cadastre du Québec (Chemin Gaudreau)

Document : Dossier du directeur des Services techniques et développement daté du 10 février 2014.

CONSIDÉRANT que la réglementation municipale exige un lot distinct par bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que l'immeuble visé compte déjà une résidence existante occupée par le père de la requérante;

CONSIDÉRANT que la création d'un nouveau lot d'environ 4 000 m² à l'intérieur des limites de la propriété ne contreviendra pas à la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux dispositions applicables des règlements de zonage et de lotissement en vigueur;

CONSIDÉRANT que certains lots avoisinants sont déjà utilisés à des fins autres que l'agriculture, soit à des fins résidentielles;

CONSIDÉRANT que l'utilisation du lot visé constitue un immeuble d'une superficie suffisante pour une utilisation à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT que le lot visé, présentement à l'état boisé, ne présente pas de réel potentiel acéricole;

CONSIDÉRANT l'absence de conséquences négatives sur le déroulement d'activités agricoles déjà existantes ou en devenir;

CONSIDÉRANT l'absence d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;



CONSIDÉRANT l'absence d'impact du projet sur la préservation des ressources eau et sol;

CONSIDÉRANT que le projet n'affecte pas la superficie des propriétés foncières avoisinantes où l'agriculture est pratiquée;

CONSIDÉRANT que l'utilisation autre qu'agricole de cette partie de lot aura un effet positif sur le développement économique de la Ville de Farnham;

Il est PROPOSÉ M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham appuie la demande de M^{me} Lyne Dubuc qui consiste à obtenir une autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 4 448 022 du cadastre du Québec, pour y implanter éventuellement une résidence unifamiliale isolée.

Service des loisirs, culture et tourisme

2014-148

Interdiction de vente de boissons énergisantes

Document : Dossier du directeur du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 25 mars 2014.

CONSIDÉRANT que les habitudes de vie sont fortement influencées par l'offre alimentaire des différents lieux et que les Municipalités ont un rôle prépondérant dans la mise en place d'environnements alimentaires sains;

CONSIDÉRANT que le taux d'obésité est préoccupant et que cette condition affecte la santé, la qualité de vie et le bien-être de la population, en plus d'engager des coûts sociaux importants;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec ne peut enrayer à lui seul l'épidémie d'obésité et doit compter sur la contribution des Municipalités;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire s'impliquer activement en matière de promotion de la santé et du bien-être en aidant les citoyens à adopter un mode de vie sain;

CONSIDÉRANT que plusieurs établissements municipaux, dont les lieux sportifs et récréatifs, sont fortement fréquentés par les enfants et les adolescents;

CONSIDÉRANT que la consommation de boissons énergisantes peut présenter des risques pour la santé chez certains groupes de la population, dont les enfants et les adolescents;

CONSIDÉRANT que, à l'instar de plusieurs organisations oeuvrant en santé publique, la Ville de Farnham est préoccupée par la consommation grandissante de boissons énergisantes par les jeunes;

CONSIDÉRANT que la consommation de boissons énergisantes lors de la pratique d'un sport peut présenter des risques pour la santé et que, par conséquent, la vente de telles boissons est incohérente dans les lieux destinés à l'activité physique;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier



ET RÉSOLU unanimement la vente de boissons énergisantes ne soit pas autorisée dans les établissements municipaux ainsi que lors des événements sportifs et/ou culturels sur le territoire de la Ville de Farnham.

2014-149 Association québécoise des pèlerins et amis du Chemin de Saint-Jacques - Utilisation du Centre des loisirs Romuald-Potvin

Documents : Dossier du directeur du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 17 mars 2014 et courriel de l'Association québécoise des pèlerins et amis du Chemin de Saint-Jacques daté du 25 février 2014.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte que l'Association québécoise des pèlerins et amis du Chemin de Saint-Jacques dispose gratuitement du Centre des loisirs Romuald-Potvin du 10 août 2014 à 16 h au 11 août 2014 à 8 h.

2014-150 Association Panda Brome-Missisquoi - Utilisation du Centre des loisirs Romuald-Potvin

Documents : Dossier du directeur du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 17 mars 2014 et lettre de l'Association Panda Brome-Missisquoi datée du 3 mars 2014.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte que l'Association Panda Brome-Missisquoi dispose gratuitement du Centre des loisirs Romuald-Potvin durant la saison estivale 2014, pour la tenue de leur camp de jour, selon les disponibilités.

2014-151 Fermeture temporaire des rues McCorkill et Yamaska Est

Document : Dossier du directeur du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 25 mars 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise la fermeture temporaire des Yamaska Est (entre les rues John-Bowker et McCorkill) et McCorkill (entre les rues Yamaska Est et Georges-Allsopp) du 6 juin 2014 à 8 h au 7 juin à 22 h pour la tenue du Raid Junior et de la compétition Bootcamp-race.

2014-152 Fête du patrimoine 2014 - Permis de vente de boissons alcoolisées

Document : Dossier de la coordonnatrice aux fêtes et événements et directrice adjointe par intérim du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 10 mars 2014.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise la vente de boissons alcoolisées le 13 septembre 2014 à l'école Saint-Romuald de 10 h à 16 h.



QUE M^{me} Roxanne Roy-Landry, coordonnatrice aux fêtes et événements et directrice adjointe par intérim du Service des loisirs, culture et tourisme soit autorisée à demander le permis nécessaire à cette fin.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-71-610.

2014-153

Farnham en fête - Fermeture temporaire du stationnement Conrad-Blain et de la rue Principale Est et permis de vente de boissons alcoolisées

Document : Dossier de la coordonnatrice aux fêtes et événements et directrice adjointe par intérim du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 10 mars 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise la fermeture temporaire du parc Conrad-Blain le 16 août 2014 de 6 h à 23 h pour la tenue de Farnham en fête.

QUE, si le ministère des Transports a effectué la cession de la rue Principale à la Ville de Farnham, la rue Principale Est (entre les rues Meigs et Saint-Vincent) soit fermée pour la même période.

QUE M^{me} Roxanne Roy-Landry, coordonnatrice aux fêtes et événements et directrice adjointe par intérim du Service des loisirs, culture et tourisme soit autorisée à demander le permis de vente de boissons alcoolisées pour cet événement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-20-639.

2014-154

Fête nationale 2014

Document : Dossier de la coordonnatrice aux fêtes et événements et directrice adjointe par intérim du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 25 mars 2014.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal mandate Mme Roxanne Roy Landry, coordonnatrice aux fêtes et événements et directrice adjointe par intérim du Service des loisirs, culture et tourisme à entreprendre des démarches afin que la fête nationale 2014 de la Ville de Farnham soit désignée « Fête régionale ».

Ajouts

2014-155

Achat de publicité

Document : Lettre de Meunier électrique et fils inc. datée du 1^{er} avril 2014.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham achète une publicité de 1/8 de page dans le publi-reportage soulignant les 60 ans de la compagnie Meunier électrique et fils inc. au coût de 163 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-341.



2014-156 Conseiller responsable de la Bibliothèque Louise-Hall

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la résolution 2013-443 soit modifiée en indiquant que M. André Claveau sera responsable de la Bibliothèque Louise-Hall.

QUE la résolution 2014-006 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2014-157 Fin de la période de probation de M. Steve Charbonneau

CONSIDÉRANT que M. Steve Charbonneau a été embauché à titre de directeur du Service des loisirs, culture et tourisme le 4 février 2013;

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'entente de travail des employés cadres indiquent que M. Charbonneau était soumis à une période de probation de douze mois;

CONSIDÉRANT que M. Charbonneau a terminé avec succès cette période de probation;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham confirme l'embauche de M. Steve Charbonneau à titre de directeur du Service des loisirs, culture et tourisme rétroactivement au 4 février 2013.

Deuxième période de questions

Les quatorze personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Rinçage du réseau d'aqueduc;
- Visite des pompiers.

La séance est levée à 19 h 30.

François Giasson, GMA
Greffier adjoint

Josef Hüsler
Maire